

Chapitre 7 – Le rôle des médias en contexte de crise humanitaire et sanitaire

1. Constat général

Chaque année, 250 millions d'individus sont victimes de désastres humanitaires, qu'il s'agisse d'épidémies, d'accidents à grande échelle ou de catastrophes naturelles. Trop souvent, l'information circule mal dans les zones concernées. Les rumeurs, les nouvelles imprécises ou tout simplement l'absence des médias compliquent nécessairement l'évaluation des besoins et les interventions dans ce type de contexte. La carence d'information et de communication affecte aussi et surtout des victimes désemparées et désorientées. Pour ces dernières, une bonne information et une présence des médias ne servent pas seulement à maintenir un lien indispensable avec l'extérieur. Elles suscitent également la mobilisation, la décision et la volonté d'agir des personnes sinistrées. Les médias jouent donc un rôle crucial quand survient un désastre humanitaire.

-Les médias peuvent permettre de localiser des survivants et répondre immédiatement à leur détresse psychologique.

-Leur présence stimule la prise de conscience des populations et leur capacité de reprise en main. Maintenus dans l'ignorance, les sinistrés n'ont pas matière à espérer et se sentent déresponsabilisés. L'information et **la communication les aident à retrouver leur dignité** en tant que témoins privilégiés du drame, capables de mettre des mots sur leur détresse et leurs besoins. Ils redeviennent acteurs de leur vie.

-Une bonne information est également vitale pour bien cibler les priorités et les urgences. Maintenir le contact avec les sinistrés aide à promouvoir la transparence, l'échange et la confiance. Enfin, l'information délivrée à temps peut sauver des vies, réduire les souffrances endurées lors d'une catastrophe et en prévenir d'autres.

2. Les mesures à prendre

-L'information et la communication doivent faire partie intégrante du dispositif de réaction à un contexte de crise humanitaire. A ce titre, une organisation devrait

se voir confier la responsabilité de recueillir et de répondre aux demandes exprimées dans ce domaine par les populations touchées.

-Une **logistique de communication** doit être intégrée d'emblée au dispositif d'intervention en terrain de crise, opérationnelle dans les 48 heures après une catastrophe.

-De là peuvent être identifiés les **urgences et les moyens adéquats** d'y répondre.

3. Recommandations pratiques

-L'utilisation des nouvelles technologies (mobile et SMS) doit être mise à profit.

-La radio joue un rôle primordial dans la mise en contact entre les survivants et les équipes de secours. Des postes émetteurs devraient être distribués aux populations touchées.

-Les stations doivent prendre les moyens de diffuser une information utile en langue locale. Elles doivent également tenir des programmes réguliers, donnant la parole aux populations pour relayer leurs besoins et leurs attentes, bâtir la chaîne de solidarité et faire le point régulier de la situation.

-Une communication participative, venant des populations et pas seulement adressée à elles, pourrait intégrer des bulletins d'annonces ou de messages individuels.

-Ces mesures impliquent que les professionnels des médias, locaux et internationaux, bénéficient d'une protection. Au cours des douze dernières années, près de 1 200 professionnels ou équipes de tournage ont perdu la vie, le plus souvent visés en raison de leur activité et non dans des circonstances accidentelles.

4. Marche à suivre

Elle se décline selon trois impératifs :

1- Une réponse immédiate à la situation de crise grâce à la libre circulation de l'information.

2- La perspective de reconstruction, à travers la consolidation des moyens d'information.

3- Le développement à terme, au-delà du temps de crise.

1- La libre circulation de l'information passe déjà par une diversité de sources d'information mobilisées : ONG, médias locaux, communautés, gouvernement, autorités locales, etc...

-Les médias locaux doivent recevoir l'information et pouvoir la transmettre en priorité. Il est nécessaire, à ce titre, de leur fournir les moyens techniques qui leur feraient défaut et de leur faciliter l'accès aux agences de presse. Un réseau doit s'établir pour garantir la meilleure couverture possible de la situation et faire valoir les droits de victimes à travers les médias.

-Les organisations locales de journalistes doivent bénéficier de l'aide nécessaire pour installer des stations de radio. Conséquemment, des volontaires et des professionnels seront recrutés pour contribuer à leur fonctionnement et superviser le contenu diffusé. La couverture médiatique devra s'organiser autour des urgences qui nécessitent une réponse à la situation de crise.

-L'information doit être ponctuelle, pertinente, hiérarchisée et indépendante. La formation des journalistes est à cet égard déterminante. L'information doit être rendue accessible par des programmes appropriés et disponibles en langue locale.

-L'éthique professionnelle implique ici une attention particulière portée à la dignité des victimes. Elle suppose de tenir ces dernières informées, par un travail de qualité, des processus de décision qui les concernent. Elle exige une réelle crédibilité et indépendance éditoriale.

-La sécurité des médias locaux passe d'emblée par la garantie que les militaires, forces de sécurité ou organisations humanitaires présentes sur le terrain respectent leur travail. Des dispositifs de protection à l'attention des journalistes locaux et internationaux doivent être engagés en conséquence. Il importe également de sensibiliser les médias à la situation de confusion et de trouble qui résulte d'une catastrophe humanitaire.

-L'importance donnée à des médias locaux, dignes de confiance pour les populations, est un bénéfice pour ces dernières. Leur infrastructure doit, pour cette raison, faire partie intégrante du dispositif d'intervention en cas de crise.

2- La consolidation des structures d'information repose sur l'interaction de plusieurs acteurs et facteurs :

-Le réseau de médias locaux, les ONG, l'aide internationale soutenant l'initiative locale, la sécurité des journalistes, les populations touchées. Concernant les médias

locaux, il convient de déterminer avec eux une ligne de conduite commune, d'évaluer les moyens de formation au journalisme et de susciter le lien avec les organisations représentant la profession. C'est avec ces médias que les communautés sinistrées peuvent entrer dans un processus de reconstruction. La promotion des droits de l'homme, l'encouragement aux efforts de paix et l'information aux populations concernant leurs droits constituent autant de contenus prioritaires pour ces médias.

-La sécurité des journalistes appelle la sensibilisation des gouvernements et la lutte contre l'impunité dans les assassinats dont sont victimes des professionnels des médias. Elle doit figurer au sein des programmes sociaux, économiques et politiques.

-Pour les populations marginalisées en temps de crise, les médias communautaires représentent un important support d'éducation à la paix et au dialogue. Les jeunes ont un rôle primordial à assumer dans ce cadre.

-Le dispositif de communication et d'information engagé en temps de crise doit, enfin, fournir un accès durable aux blogueurs et aux autres médias citoyens.

3- L'existence de structures locales, l'instauration de partenariats, la prévision des crises futures et l'appui de l'Unesco sont les vecteurs de pérennisation du dispositif, au-delà du temps de crise. C'est pourquoi il convient de :

-Accompagner les processus de réglementations ou d'instauration de cadres légaux pour ces médias.

-Soutenir la mise en place de réseaux et d'organisations professionnelles.

-Faciliter l'accès de ces médias aux gouvernements et aux communautés.

-Promouvoir la coordination et le partage d'informations relatives au développement des médias au moyen d'une plateforme associant notamment les Nations unies et les ONG.

-Prévoir des modules de formation pour ces médias et leurs rédactions.

-Encourager un dispositif de mécénat international à long terme au bénéfice des médias indépendants.

La prévention des crises futures appelle la mise en place de structures d'alerte, dotées de personnel formé en communication, facilitant l'accès à l'information auprès des médias, et capables d'aider les populations à anticiper ce type d'événements.

Liens utiles :

<http://www.who.int/mediacentre/fr/index.html>

<http://www.msf.fr/>

<http://www.alertnet.org/>